

4K INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 647 984 euros
Siège social : 76 rue de la Martelière
13300 Salon de Provence
982 712 598 RCS Salon de Provence

DECISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 15 FEVRIER 2024

Le 15 février 2024, à 11h00, Madame Kathryn VERDUCI, associée unique et Présidente de la société 4K INVESTISSEMENT, demeurant 76 rue de la Martelière 13300 Salon de Provence,

S'est prononcé sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'apport de 60 actions de la société Aero Technic Services consenti par Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE et de son évaluation.
- En vue de rémunérer l'apport susvisé, augmentation du capital d'un montant de 96 000 euros.
- Agrément d'un nouvel associé
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.
- Modification corrélatrice des statuts.
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DE L'APPORT

L'associé unique décide d'approuver l'apport de 96 000 actions de la société AERO TECHNIC SERVICES par M. Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE et de leur valorisation.

DEUXIEME RESOLUTION - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

L'associé unique décide, à titre de rémunération des apports approuvés au titre de la première résolution, d'augmenter le capital social de 96 000 euros pour le porter de 647 984 euros à 743 984 euros au moyen de la création de 97 000 actions nouvelles d'un euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à :

Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE en rémunération de son apport.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation, étant précisé qu'au titre de cet exercice, le dividende global susceptible de leur revenir, sera réduit «prorata temporis», en raison du temps écoulé entre ladite date et la fin de l'exercice par rapport à une année entière.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

TROISIEME RESOLUTION – AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIÉ

L'associé unique décide d'agréer KARIM MOUGAMMADOU HOUSSAINE comme nouvel associé au sein de la société 4K INVESTISSEMENT

QUATRIEME RESOLUTION - MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'associé unique constate que l'augmentation du capital qui en résulte est définitivement réalisée et décide de modifier comme suit les articles «Apports» et «Capital social» des statuts :

« ARTICLE 7 - Apports

ARTICLE 7-1 - APPORT EN NATURE DIVERS

Kathryn VERDUCI apporte à la Société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit les biens ci-après désignés :

- 400 actions de la société **Aero Technic Services**
- 499 actions de la société **Sages comme des Images**

En rémunération de cet apport évalué à 647 984 euros, Kathryn VERDUCI se voit attribuer 647 984 actions (six cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt quatre) de 1 euros chacune, intégralement libérées.

L'évaluation des apports ci-dessus a été effectuée au vu du rapport de Frédéric SAOUCI, Commissaire aux apports désigné suivant décision unanime des fondateurs, conformément aux dispositions de l'article L 225-8 du Code de commerce en date du 27/11/2023.

Ce rapport, dont un exemplaire est annexé aux présentes, a été déposé au lieu du siège social le 10 décembre.

Récapitulation des apports

- Apports en numéraire : 0 euro, ci zéro euro.

- Apports en nature : 647 984 euros,
ci six cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt quatre euros.

**Total des apports formant le capital social 647 984 euros
ci six cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt quatre euros**

Le 15 février 2024, Monsieur Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE a apporté sous les garanties ordinaires de fait et de droit les biens ci-après désignés :

- 60 actions de la société **Aero Technic Services**

En rémunération de cet apport évalué à 96 000 euros, Monsieur Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE se voit attribuer 96 000 actions (quatre vingt seize mille) de 1 euros chacune, intégralement libérées.

L'évaluation des apports ci-dessus a été effectuée au vu du rapport de Frédéric SAOUCHI, Commissaire aux apports désigné suivant décision unanime des fondateurs, conformément aux dispositions de l'article L 225-8 du Code de commerce en date du 08/12/2023.

7-3 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de **647 984 € (six cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt quatre euros)**.

Il est divisé en **647 984 (six cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt quatre) actions ordinaires** de **1 euro** chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de **647 984 euros**.

Il est divisé en **647 984 actions** de **1 euro** chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Il est composé de 647 984 actions d'apport de 1 euro chacune intégralement libérées.

Suite à l'apport de 60 actions de la société ATS par M. Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE le 15 février 2024, le capital est fixé à la somme de 743 984 euros.

Il est composé de 743 984 actions d'apport de 1 euro chacune intégralement libérées.

Le capital est réparti comme suis :

- Madame Kathryn Verduci : 647 984 actions numérotées de 1 à 647 984.
- Monsieur Karim MOUGAMMADOU HOUSSAINE: 96 000 actions numérotées de 647 985 à 743 984. »

CINQUIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique

Kathryn VERDUCI
associé unique

décision associé unique

ID 11c8bfb7-b15c-438d-b40a-d1daa3062327
Sending date 2024-02-29 15:19:59 UTC | Expiration date 2024-08-29 23:59:59 UTC

Signed by
Kathryn VERDUCI

✓ Certified by  yousign

 Pacini avocat

Sender



Type	User
ID	b334eb0f-31ef-4939-8dcc-49a2cee4bef5
First name	sebastien
Last name	pacini
Email address	avocat@sebastienpacini.fr
Phone number	+33673934355
Organization	Pacini avocat
IP address	80.13.202.124

 Signer

Signer		Authentication	
First name	Kathryn	Mode	No authentication requested by the sender
Last name	VERDUCI	Signature Signature context Signed via the link sent to the signer's email address Consent given at 2024-02-29 17:03:39 UTC Signature process completed at 2024-02-29 17:03:41 UTC	
ID	be93fbf7-b4da-49af-b033-0c00e5127bbb		
Email address	kat@sagescommedesimages.com		
Phone number	+33611031105		
IP address	92.184.102.117		

Document #1
PV Décision associé unique .pdf
PV Décision associé unique .pdf

ID	Initial hash (sha256)	Mime type
fd4a4ae6-5d49-429b-b3b3-49164fa4604f	f4a06f249010c084bef933e04b8ad2be5e801df7d103d5f51483a9125abfd0e	application/pdf

Signature #1 Signed by Kathryn VERDUCI

Hash (sha256)
404a04d4586c654d2ceef983f6338b76ee59fcc8e487839103d35b3315758678

Certificate

DN	Generated at
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983	2023-12-21 13:31:20 UTC
Hash (sha256)	OID
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990	1.2.250.1.302.1.13.1.0